

<http://universitepopulairेतoulouse.fr/spip.php?article6667>



Némésis se déclare « d'intérêt général » et défiscalise ses dons, Éric Coquerel saisit l'administration fiscale



- Thématiques - Extreme-droite -
Date de mise en ligne : samedi 4 avril 2026

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Le collectif identitaire a déclaré son association mère comme d'intérêt général, permettant à ses donateurs d'obtenir une réduction d'impôt à hauteur de 66 %. Le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Éric Coquerel, a annoncé saisir l'administration fiscale.

Florent LE DU L'Humanité (site web) jeudi 2 avril 2026